L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN. 25 MAI

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 4 Mai 1872.

Discours de M. le Duc d'Audiffret Pasquier.

(Suite)

(Voir l'*Abeille* d'hier.)

Messieurs,

Le ministre qui arrive, soit par suite des suggestions des bureaux, soit qu'il suive un courant d'idées qui lui est propre, en est quitte pour faire une nouvelle ordonnance ou un nouveau règlement; on définitive les règlements restent lettre morte.

Eh bien! que demande la commission des marchés? C'est qu'il n'en soit plus ainsi désormais. Les règlements ne manquent pas, et je pourrais citer celui de 1869 sur le contrôle général, je pourrais prouver par de nombreux détails que tout a été prévu. Nous demandons de faire entrer dans la loi ces admirables dispositions; nous demandons que vous intéressiez directement la responsabilité ministérielle à l'exécution de ces règlements. C'est ainsi seulement que la fortune publique sera protégée dans l'étendue où elle doit l'être. Vos commissions spéciales étudieront ces matières si vous voulez bien le leur recommander, en adoptant nos conclusions.

Nous pourrons prendre toutes les mesures qui seront nécessaires pour que ces admirables règlements ne soient pas constamment violés et pour qu'il n'y ait pas d'excédant de crédit qui, lorsqu'ils arrivent à cette tribune, sont toujours votés; car que les dépenses soient faites contrairement ou conformément aux règlements, quand l'Etat doit, par exemple, 62 millions, nous les payons.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien approuver ce second ordre de conclusions de votre commission, qui est le rétablissement par la loi des règlements protecteurs de la fortune publique! (Très bien!)

Maintenant, messieurs, nous arrivons à un ordre de fait beaucoup plus grave. (Mouvement prolongé.)

Messieurs, pour se bien rendre compte de la nécessité des achats, votre commission des marchés devait s'enquérir d'abord de l'état des arsenaux et des ressources. Elle devait savoir s'il était nécessaire de tant acheter. Et ici, messieurs, se place un formidable point d'interrogation. Quelles étaient donc les ressources du pays au moment où on a déclaré la guerre en 1870? De deux choses l'une, ou bien quand on est venu porter au Corps législatif les études qui ont décidé le pays à entreprendre cette guerre fatale, ils étaient sincères, alors qu'est devenu le matériel qu'ils indiquaient? ou bien ils n'étaient pas sincères: qu'avez-vous fait alors des ressources qu'on donnait, chaque année, pour le ministère de la guerre: 400 millions annuels et 449 millions pour la transformation de l'armement? (A gauche, très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

Messieurs, je suis bien décidé à écarter de ce débat toute préoccupation politique. Je ne vous demanderai pas, — l'histoire le dira, — quelle est la responsabilité de celui qui a entraîné le pays dans la guerre, de celui dont la politique, mélange étrange de défaillance et de témérité, après avoir soulevé les questions les plus formidables, rêvant de reconstituer la carte de l'Europe, soulevait la question des nationalités, sans avoir su mettre son pays en mesure de profiter de la solution de ces questions. (Très-bien! très-bien!)

Je ne chercherai pas une explication des contradictions de ceux qui, après avoir déclaré qu'on était prêt et bien prêt, viennent vous dire en écrivant au général Burgoyne: "On nous a pris en flagrant délit de formation."

Je ne vous demanderai pas de relever la contradiction du général Palikao venant, dans le sein de la commission des marchés, rendre responsables de ces désastres la parcimonie du Corps législatif.

M. le général Loysel. — C'est vrai! (Mouvement général.)

M. d'Audiffret-Pasquier. — C'est vrai, dit-on.

M. le général Loysel. — Oui, le Corps législatif a sa part de responsabilité dans (Interruption.)

Voix à gauche. A la tribune! à la tribune!

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Eh bien! je demande à notre honorable collègue de nous expliquer alors pourquoi, si on n'avait pas les ressources nécessaires, on a tant affirmé qu'on était prêt. (Très bien! très bien!)

M. le général Loysel. Oh! ce n'est pas cela que j'entends défendre; mais je demande s'il n'est pas vrai que le Corps législatif a refusé les crédits nécessaires à l'organisation de la garde mobile, proposée par le maréchal Niel? (Bruit.)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Laissons l'incident de côté, et permettez-moi de poursuivre.

Nous disons que lorsque nous avons voulu nous rendre compte de ce qu'il y avait réellement et de ce qu'il n'y avait pas dans les arsenaux, nous avons trouvé les documents officiels les plus contradictoires. Alors nous avons posé ce même dilemme: Si les affirmations du général Susane sont vraies, que faut-il penser de celles du général Thomas? Le général Susane nous dit qu'il y avait 10,000 canons de campagne et le général Thomas vient nous dire qu'il n'y en avait jamais eu que 2,058. Il en manque huit mille! (Exclamations.) On nous dit d'un côté: Nous avions 3,350,000 fusils, dont 1,058,000 chassepots, 358,000 fusils à tabatière, 1,400,000 fusils rayés à piston.

Eh bien! j'en appelle aux documents officiels eux-mêmes. Vous avez armé, vous le savez, les deux armées du camp de Châlons et du Rhin; vous avez armé, à Paris, un certain nombre de mobiles et ensuite les gardes nationales. Mais, ce que je puis vous affirmer, c'est que quand vous m'avez fait toute cette énumération, il reste encore deux millions de fusils à trouver. Lorsque nous entendons le général Thomas venir nous dire: Quand Paris a été cerné, il n'y avait pas six batteries à atteler et nous avions si peu de fusils, que nous n'avons pu armer les mobilisés qu'au fur et à mesure des arrivages de l'étranger, nous nous disons: Mais où sont-ils, ces 1,400,000 fusils? où sont-ils ces 8,000 canons?

Je ne vous dis pas que nous avons aujourd'hui les éléments nécessaires pour bien préciser ce problème; nous vous disons, au contraire, et c'est là notre argumentation: tous les documents sont confus et contradictoires; alors nous vous demandons et nous demandons au pays: mais quelle est donc l'organisation des bureaux de la guerre? Comment un pareil doute est possible? Comment notre contrôle est organisé de telle sorte que vous n'ayez pas pu dire de la manière la plus pertinente, en 1870, tout ce qui nous manquait! Vous manquait-il seulement des armes?

Je serai sobre de citations, je n'en veux lire qu'une. Voici quel était l'état de l'armée. C'est une lettre d'un lieutenant-général qui nous est signalé comme un des plus capables et des plus respectés de l'armée.

"Dans les magasins pas de bidons, pas de gamelles ni de marmites," écrit-il de Strasbourg, "pas de cantines d'ambulance ni de bâts; pas d'ambulances enfin, ni pour les divisions, ni pour les corps d'armée. Jusqu'au 7, il était presque impossible de se procurer un cacolet pour transporter un blessé; le 7, des milliers de blessés seront restés entre les mains de l'ennemi, rien n'étant préparé pour les transporter. Depuis mon arrivée à Strasbourg, je n'ai jamais vu un jour de distributions régulières pour les hommes ou pour les chevaux. Depuis 1867 on manque absolument de tout, ce qui fait que notre retraite ressemble à une vraie déroute."

Je ne puis pas affirmer que l'organisation de l'intendance soit mauvaise, que son esprit soit vicieux, mais ce que j'affirme, c'est que ce corps est absolument insuffisant pour les besoins d'une armée en campagne, et nos soldats ne vivent depuis quatre mois que des aumônes des habitants, si nos routes sont semées de traînards mourant de faim, c'est à l'intendance qu'il faut en faire retomber la responsabilité. Vous aurez peine à croire qu'à Strasbourg, dans ce grand arsenal de l'Est, il a été impossible de trouver des aiguilles, des rondelles et des têtes mobiles de rechange pour nos fusils.

La première chose que nous disaient les commandants de batteries de mitrailleuses, c'est qu'il fallait ménager les munitions, parce qu'il n'y en avait pas. En effet, à la bataille du 7, les batteries de mitrailleuses et d'autres aussi ont quitté le champ de bataille pendant longtemps pour aller chercher de nouvelles provisions au parc de réserve, lequel était lui-même assez pauvre, dit-on.

Le 6, l'ordre ayant été donné de faire sauter un pont, il ne s'est pas trouvé de poudre de mine dans tout le corps d'armée, ni au génie, ni à l'artillerie. (Mouvement général de réprobation.)

Je pourrais vous lire une longue suite de dépêches télégraphiques qui sont toutes dans le même sens. Est-ce à Metz? est-ce à Strasbourg? est-ce à Thionville? Partout le même dénûment. Je ne vous ai fait qu'une citation, parce qu'on ne me contestera pas son autorité. Qui est-ce qui publie cela, en disant que c'est l'état fidèle, le portrait exact et frappant de ce qui était à ce moment, c'est-à-dire au 30 juillet? C'est le comte de Palikao. C'est dans son livre que je trouve cette citation. (Exclamations et rires.)

Si tout ce que nous venons de dire est exact, s'il est bien vrai que, lorsque nous nous précipitions follement sur l'Allemagne, nous n'avions pas ce qui était nécessaire, nous devons nous demander si aujourd'hui nous l'avons. Nous devons nous demander si les réformes qui ont été faites, que l'honorable ministre de la guerre poursuit avec une énergie qu'on ne saurait trop louer, sont suffisantes. Car, enfin, de toute cette revue rétrospective, messieurs, il faut qu'il résulte quelque chose de pratique (Oui! oui!) il faut que le pays se dise qu'à l'avenir il est à l'abri de pareilles surprises. (Très bien! très bien!) Il faut qu'il se dise que l'organisation de la guerre sera telle que, de même que le pays connaît sa fortune en deniers, il la connaîtra en matériel, car, deniers et matériel, ce sont les deux formes qui font la fortune de l'Etat. (Marques d'approbation.)

Quand il s'agit de deniers, vos contrôles sont multipliés vos agents les contrôlent, on fait sa caisse; les inspecteurs la vérifient; l'organisation financière est admirable.

Pour nos arsenaux, nous sommes obligés de vous dire que c'est beaucoup moins satisfaisant, et permettez, messieurs, — et je crois que je ne serai pas contredit quand je vous dirai, — que c'est la moins [illegible] (Marques d'assentiment.)

Quel est le régime de vos arsenaux. Autrefois [illegible] l'administration [illegible] On a trouvé que c'était un [illegible] et un peu [illegible] En [illegible] on ne comprenait pas, on déclare que le compte de matière serait [illegible] Comment [illegible] [illegible] voir dans quel [illegible]

Il y a 267 espèces de clous et 207 espèces de vis. (On rit.) Alors on se trouverait en présence de 200,000 unités différentes. Il était difficile de s'y reconnaître. On imagina alors de classer cela par catégories; [illegible] exemple, la [illegible] de l'[illegible] bidons, mais dans cette catégorie [illegible] de l'assemblée [illegible] trouvait [illegible] poisson [illegible] un verre à boire et une chemise [illegible] personne; et la valeur des comptables [illegible] gravement [illegible] [illegible] encore assez perfectionné. On imagina de convertir tout cela en valeurs.

On avait un tarif; on donnait la valeur exacte du pinceau à barbe, du verre à [illegible] blables, c'est-à-dire des francs; mais il y avait encore d'autres inconvénients. Vous aviez la difficulté de bien faire chaque objet suivant le tarif. Le tarif était très compliqué; l'employé avait bien de la peine à rapporter l'objet à la valeur fixée au tarif, pour ne pas surenchérir le pinceau à barbe ou le verre à boire.

En outre, le comptable n'était comptable que d'une valeur. Supposez qu'il eût en magasin du cuivre rouge et du cuivre jaune; [illegible] l'année, le cuivre rouge venait à monter de 1 fr. Alors — vous savez, messieurs, comment cela se fréquente en fait de métaux, — il pouvait vendre le cuivre rouge et acheter du cuivre jaune, qui avait baissé. Alors, il se trouvait faire un très beau bénéfice au détriment de l'Etat.

Voilà dans quelle situation, l'administration actuelle a trouvé le [illegible]; elle a fait un pas immense, on ne saurait trop l'en remercier, on ne saurait trop dire combien cela témoigne du sincère désir qu'elle a de s'associer à votre sentiment, qui veut que la lumière se fasse dans ces matières, que le pays sache absolument qu'il possède ce sur quoi il faut compter.

L'administration actuelle a inventé un autre système; il est bien simple, — ce sont toujours deux-là qu'on invente les derniers. — Il s'agit d'avoir un registre avec le talon commun. A l'homme qui, ayant vendu, apporte sa marchandise, on donne un bon sur le payeur.

Le payeur a donc pour consécration et comme pièce de caisse et de constatation cette première partie du talon: la seconde partie, au contraire, est livrée au magasinier, qui prend en charge et qui se trouve ainsi à la fois constater la quantité et la valeur; la valeur n'est pas arbitraire, puisque c'est la représentation de la pièce même que le comptable a payée, et le comptable, de son côté, a les pièces de caisse nécessaires pour constater ce qui est sorti de sa caisse en deniers, et d'autre part, ce qu'il doit y avoir dans le magasin.

Car, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, messieurs, le matériel n'est pas autre chose que la transformation de la fortune de l'Etat qui d'abord existait sous forme d'écus. Le jour où, suivant un terme de comptables, les écritures jouent et se balancent, vous devez croire que vous avez un compte bien exact.

Oui, le progrès est grand, mais il n'est pas suffisant, et c'est pour cela qu'après avoir beaucoup réfléchi, votre commission des marchés vous demande de conclure d'une façon plus générale et plus absolue. Sans doute vous aurez d'excellentes écritures et vous serez dans la plus parfaite quiétude, mais il vous manquera toujours quelque chose: la constatation *de visu* que l'objet existe bien ailleurs que sur les écritures, (c'est cela!) afin que, ne vous complaisant pas dans la jouissance d'écritures si bien équilibrées, vous n'ayez pas un jour une rude désillusion. (Très bien! très bien!)

Ce contrôle n'existe pas, et l'on voit dans l'administration de la guerre une singulière anomalie. Les officiers de l'intendance, de l'artillerie, du génie, par exception à ce qui se passe partout ailleurs, sont à la fois ordonnateurs, consommateurs et contrôleurs (mouvement): c'est le même corps, ce sont les mêmes officiers qui achètent, consomment et contrôlent. Je me garde bien de soupçonner leur honnêteté, leur perspicacité, leur zèle; mais on ne discute pas des affaires aussi sérieuses que celles-là en s'arrêtant devant des susceptibilités. Il n'est pas un honnête homme qui ne doive être honoré par le contrôle, qui songe à protester contre lui, car le contrôle est ce qui le relève. (Très bien! très-bien!)

Par ces motifs, messieurs, nous vous demandons de vouloir bien nommer une commission d'enquête qui vous dira quel était l'état des arsenaux en juillet 1870, quand on a déclaré la guerre, qui vous dira si, oui ou non, le pays avait des ressources qu'on a annoncées; qui vous dira encore, si ces ressources n'existaient pas, quel a été l'emploi fait des fonds alloués, où ces fonds sont allés, quelle a été la profondeur du gouffre qu'on appelle le Mexique. N'est-ce pas là, en effet, qu'on les a engloutis sans oser le dire au pays? (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.)

Il faut qu'on le sache, qu'on le sache dans le passé, et que le pays soit bien sûr qu'à l'avenir tout sera réglé de manière qu'il ne puisse plus être trompé.

Ne vous arrêtez pas, messieurs, à ce que peut avoir d'insolite la nomination de cette commission d'enquête. Elle n'est pas sans précédents, et j'en appellerai, sur ce point, aux souvenirs de beaucoup de nos collègues.

En 1845 et en 1848, il a été fait une enquête sur la marine, et je vois dans cette enceinte beaucoup de nos collègues qui en faisaient partie; je vois son honorable président, M. le garde des sceaux, siégeant au banc des ministres. Qu'a-t-il été fait? On est allé dans les arsenaux, on a constaté ce qui existait, il a été fait une admirable enquête.

Mais hélas! la fortune politique qui renverse tant de choses dans notre pays n'a pas laissé le temps au président de faire connaître à la Chambre le compte-rendu de ce grand travail.

Il en est cependant résulté quelque chose de bien heureux; la marine a eu le courage de réformer, sur les avis donnés par les représentants du pays, tout ce qu'il y avait à modifier dans son sein, et je suis heureux de pouvoir envoyer, du haut de cette tribune, à deux de mes collègues, le témoignage de la profonde estime de la commission des marchés; car, le ministère de la marine, je le dis pour notre collègue, M. Chasseloup-Laubat comme pour notre collègue l'amiral Fourichon, — le ministère de la marine a été le seul qui eût ses magasins en ordre, et qui ait fait vivre nos troupes au moment où le gouvernement de la Défense nationale était sans ressources; il est le seul qui, dans nos investigations si patientes, j'allais dire si passionnées, ne nous ait pas encore donné lieu à un centime de reproche. (Très bien! très bien!)

M. l'amiral Jaurès. — La marine vous remercie.

MM. de Germonière et Langlois. — Ce n'est que justice!

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Dans des circonstances bien difficiles, vous avez enlevé la marine à sa destination, il a fallu qu'elle vînt sur terre et qu'elle improvisât un service pour lequel elle n'était pas faite. Je ne parle pas du courage des marins, même à côté des actes de notre héroïque armée, il est devenu légendaire. (Vive adhésion.)

Je parle du matériel, pour rester dans les modestes attributions de la commission des marchés. La marine a un corps de contrôleurs indépendants, et la marine a l'habitude d'acheter des bidons chez un ferblantier, du drap chez un marchand de drap; elle ne connaît pas le système merveilleux de l'interposition d'un homme sans crédit entre elle et le fabricant. (Mouvement prolongé d'approbation.)

Eh bien, messieurs, voilà un premier exemple.

Voulez-vous me laisser vous en citer un autre? Je l'emprunte au rapport ou plutôt au discours de l'honorable M. Petit-Jean à la cour des comptes. Il vous dit: Oui, la cour des comptes a vu petit à petit ses attributions s'accroître: elle n'avait d'abord le droit que de vérifier les pièces comptables, peu à peu elle a pu pénétrer plus avant; mais, à l'heure qu'il est, elle n'a pas encore le moyen de se bien rendre compte de la valeur des pièces qui lui sont soumises. Je ne vous rappellerai qu'en passant la fameuse affaire des mandats fictifs. Que vous dit M. Petit-Jean?

"L'administration, sans le témoignage d'un tribunal civil indépendant qui vérifie l'exécution des lois de finances ne pourrait établir sa bonne foi devant le pays. Mais aussi, sans les contrôles de l'administration elle-même, dans la surveillance journalière qu'elle exerce sur ses propres actes, sans une inspection des finances si laborieuse et si active, sans une comptabilité générale chargée de diriger la marche de tous les comptables de deniers publics, de les rappeler à l'observation des règles, de centraliser les écritures du Trésor, de dresser le compte des finances et de préparer les éléments des vérifications judiciaires, la cour des comptes placée devant des documents informes et qu'aucune sanction préalable n'aurait garantis à son examen, succomberait sous un travail impossible."

Puis M. Petit-Jean ajoute: "Je dois rappeler qu'au sujet des comptes du matériel, objet de vos préoccupations constantes au point de vue des ressources militaires du pays, vous avez dû poser les limites de votre responsabilité. Vous avez loué les résultats obtenus par des méthodes ingénieuses et par de consciencieux efforts, mais en spécifiant des garanties que l'administration de la guerre du reste s'occupe aujourd'hui de réaliser."

Mais j'invoquerai quelque chose de plus frappant encore, c'est l'aveu de ceux auxquels à mon grand regret j'ai été obligé de faire le procès. Quand les agents supérieurs de la guerre ont comparu devant la commission des marchés, que nous a dit par exemple le général Susane, quand nous lui parlions de l'affaire Cahen-Lyon, de tout ce qu'il y avait de difficile à expliquer dans sa loyauté et s'écriait:

"Je ne puis dire que ce dont je suis sûr. Il est certain que j'ai été complètement dupé par quelqu'un, qu'il y a eu des tripotages entre M. Cahen-Lyon et d'autres personnes que je ne connais pas assez. Je n'ai aussi que des indices, et, dans une circonstance aussi grave, je ne puis pas affirmer complètement."

Plus loin il dit: "Mais MM. Cahen-Lyon, qui n'étaient, je crois, que des agents commandités par des personnages plus puissants qu'eux, prétendirent que l'Etat n'avait pas le droit de faire les armes sans passer par leur intermédiaire."

Le général Susane me répond: "C'est le plus grand service que vous puissiez nous rendre."

Et que dit le général Thomas: "Lorsque j'ai demandé à être entendu par la commission, je n'ai nullement prétendu contester la plupart des faits qui sont insérés dans le rapport; j'ai seulement voulu dire ceci; c'est que l'administration s'en acceptait pas la responsabilité morale, en raison des *pressions d'en haut* et des *pressions d'en bas* qu'elle a eu à subir, et qu'elle ne pouvait être non plus rendue responsable des faits commis par des agents subalternes, et qui n'arrivaient à sa connaissance que postérieurement. S'il y a eu des malversations, elle est bien loin de chercher à les couvrir...." Je ne voudrais pas mettre ma personnalité en avant, mais je vous assure, messieurs, et [illegible] [illegible]

[illegible] messieurs, en faveur de la commission des marchés [illegible] plus haut que les théories; les [illegible] [illegible] Puis, ceux même qui ont [illegible] res viennent vous le déclarer, [illegible] qu'ils vous aident; au secours! et qu'ils appellent votre haute autorité pour débarrasser à tout jamais leur administration des mauvaises habitudes qui l'encombrent et dont ils sont les premiers à souffrir. (Très bien! très bien!)

Maintenant à qui confiez-vous ce contrôle? Est-ce à l'intendance? est-ce à un corps civil?

L'intendance, il est à la mode d'en dire du mal; c'est une sorte de bouc émissaire qu'on a chargé des péchés d'Israël et qu'on pousse au désert. Eh bien! il faut être juste; c'est une lamentable histoire que la sienne.

Depuis le décret de création de cette institution décret de nivôse an III, elle a toujours vu ses attributions s'en aller, on les lui arrachait plume à plume. On les lui a arrachées une à une, et aujourd'hui [illegible]

qui lui sont faits doivent être adressés aux hommes ou à l'organisation, ou plutôt à la désorganisation du service. L'expression est de notre collègue Cochery; il le dit dans son rapport avec un grand esprit de justice.

Sont-ce les intendants qu'il faut attaquer, ou bien n'est-ce pas l'organisation actuelle de l'intendance? Ces questions-là, messieurs, nous les écarterons, les commissions spéciales s'en occuperont. Non, nous avons indiqué le contrôle civil, parce que nous avons été frappés [illegible] qu'on avait obtenu [illegible] [illegible] avoir un contrôle sérieux, il faut n'avoir pas la hiérarchie des grades. (C'est cela!) — Très bien! sur un grand nombre de bancs.)

Il faut n'avoir pas la pression de l'autorité de l'épaulette, l'esprit de camaraderie même (Nouvelle approbation.) qui, lui aussi, pris dans un certain sens, est quelque chose de mauvais; il ne faut pas qu'un corps se contrôle lui-même. Et, quand nous avons vu des faits comme celui d'un intendant, trompé par un agent, payer deux fois 99,000 fr., un autre payer deux fois 654,000 fr.; et quand nous les faisions comparaître devant nous et que nous leur disions: Pourquoi n'avez-vous pas révélé cela?

Car c'est par une sorte de hasard que nous l'avons su; ils vous disaient tout simplement: Parce que nous attendions qu'on nous restituât ces sommes touchées deux fois. — Comment! vous attendiez de ces hommes qui ont touché frauduleusement que, mus par leur conscience, ils vinssent vous restituer à votre caisse! Non. Ce n'est pas là la vérité! La vérité, c'est que vous étiez à la fois ordonnateurs et contrôleurs, et qu'il aurait fallu révéler votre propre faute, et que l'homme qui sait sa faiblesse n'aime pas à la confesser.

Ne mettez pas l'administration dans cette situation, si vous voulez un contrôle sérieux et efficace, et il le faut dans ces matières-là..... (Oui! oui!)... il s'agit de mettre notre sang ou de mettre notre honneur. Il faut que le contrôle soit sérieux. Vous verrez, messieurs, vous examinerez; la commission de la réorganisation de l'armée étudiera; la commission des services administratifs étudiera; quant à nous, nous demandons le contrôle civil avec un point d'interrogation. (Très-bien!); mais nous demandons le contrôle indépendant avec affirmation. (Très-bien! très bien!)

Il nous a coûté, croyez-le bien, pour venir établir publiquement nos misères. Cette tâche, c'est vous qui nous l'avez imposée. La commission a été nommée par l'initiative du gouvernement.

Le ministre des finances, M. Pouyer Quertier, est venu en revendiquer ici l'honneur, et nous ne saurons jamais assez dire au pays combien nous avons été soutenus par le gouvernement tout entier dans cette tâche épineuse.

L'article 4 de la loi qui nous constitue donne toute faculté à votre commission d'agir en dehors de toute autorité. Nous pouvions nous passer du concours des ministres; nous avons tenu à honneur de les associer à notre tâche, et ils ont tenu à honneur de s'y associer eux-mêmes; nous avons fait appel à leur appui journellement: nous l'avons trouvé énergique, absolu. (Très bien!)

Eh bien! c'est à M. le ministre des finances que nous devons le concours de ces auxiliaires, de cette vaillante petite armée qui défriche notre terrain et qui, avec cette science profonde qui nous manquait à nous autres, qui ne sommes pas des spécialistes, avec cette honnêteté qui est un des cachets de la cour des comptes et de l'inspection des finances, a permis à notre commission de signaler les abus. (Très bien! très bien!)

Nous avons dû nous demander alors si nous devions tout vous dire. Eh bien! oui, nous devons tout vous dire et nous vous dirons toujours tout, car vous vous êtes souvenus, en nous créant, de l'exemple d'une nation voisine et de ces grandes enquêtes que décidait l'Angleterre, entre autres, sur le gouvernement des Indes.

Vous vous êtes dit qu'à un mal profond il n'y avait qu'un remède, le grand jour de la publicité et de la discussion. Vous vous êtes dit qu'un pays n'est pas près de la décadence quand il a le courage d'envisager ses fautes et l'énergie de les réparer. (Acclamations unanimes.)

Quand je vois d'autre part l'admirable exemple de dévouement que nous donne l'armée, cette armée qui nous a sauvés en 1848, qui nous a sauvés en 1871 et qui nous sauverait encore, s'il en était besoin, je dis que c'est à cette école qu'il peut envoyer ceux qui tenteraient d'oublier la discipline.

Envoyons donc nos enfants à l'armée, envoyons-les tous.

(Sur tous les bancs de la tribune: Oui! oui! tout le monde.)

C'est dans cette institution que nous puiserons le germe de notre régénération future!

L'orateur descend de l'assemblée au milieu d'une triple salve d'applaudissements. L'émotion est générale, la séance est suspendue de fait pendant près d'une demi-heure.

A peine arrivé à son banc, le duc d'Audiffret Pasquier est entouré par des membres appartenant à toutes les fractions. Parmi les plus empressés, nous remarquons MM. Gambetta, Jules Favre, général Changarnier, de Dampierre, Casimir Périer, etc. etc.

La proposition de M. le duc Pasquier, demandant nomination d'une commission de réforme est adoptée à *l'unanimité des voix.*

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 24 mai 1872.

Le marché monétaire n'a pas varié. La demande d'escomptes est bonne dans les banques et dans la rue, mais tous les bons billets se négocient aisément. — On peut même considérer le marché comme facile, bien que le nombre d'offres ait un peu augmenté. Nous cotons les billets No 1, avec ou sans garanties collatérales, à 10 à 12 pour cent par an et ceux de second ordre à 12 à 15. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 le No 1 et 11 à 12 le No 2.

L'or a trouvé plus d'acheteurs aujourd'hui. Les transactions annoncées excèdent $100,000, à 113 1/8 à 113 1/2 contre 113 1/4 à 113 3/4 hier. A l'ouverture, il s'est fait des ventes à 113 1/8 à 113 3/8 et, à la clôture, à 113 à 113 1/4. Les ventes sont: $12,500 (1,000, $1,500, 2,000, 4,000 et 4,000) à 113 1/8, $47,000 (1,000, 1,000, 5,000, 5,000, 15,000 et 20,000) à 113 1/4, $41,000 (1,000, 2,500, 4,000, 13,000 et 20,000) à 113 3/8, $5,000 à 113 1/2. — Dans l'argent, $2,400 (400 et 2,000) en demi-piastres américaines, à 108 3/8. Cette monnaie est cotée à 108 à 108 1/2 et 109, les piastres mexicaines à 3 1/2 à 5 1/2 de prime sur l'or.

Il a régné moins d'animation dans le change étranger; les opérations, cependant, se sont élevées à 31,000 livres, dont 15,000 connaissement à 123 1/8, 2500 clear No 1 à 124, 18,000 et 2500 connaissement et clear à 124 à 124 1/8, 2500 clear à 124 1/8, 980 de banquiers à 124 1/4, 800 connaissement de navire au même taux, 1400 de banque à 125, — de banque, à vue, à 125 3/4, 600 dito à 126, 400 de banque à 110 en or. — Les ventes de francs ont atteint le chiffre de 750,000 francs, dont 500,000 à — et 250,000 (50,000, 100,000 et 100,000) à 4 60. — Le sterling était coté, à la clôture, à 123 3/4 à 124 1/8 le connaissement et clear No 1 et 124 3/4 le change de banque.

Le change américain est resté calme mais ferme. Les banquiers ont tiré sur New-York à 3/8 de prime. On a vendu $5,000 et $25,000 à 3/16 de prime, $25,000, $50,000, $7,500, $40,000, $100,000 et $125,000 à 1/4, $35,000 à 9/32, $8,000, à 60 jours de vue, à 1 d'escompte.

Dans les actions, 10 du chemin de fer de Carrollton se sont vendues à $118, et 10 à $118 50, 25 du chemin de fer Crescent City à $67, 900 (200, 200, 100 et 400) ordinaires de la Compagnie de levées de la Louisiane à $4, 180 à $4 56 1/4, 400 à $4 12 1/2, 40 de la banque Mechanic's and Traders à $26 50, 25 du Pneumatic Propelling Co. à $175. On a vendu, depuis quelques jours, 25 actions de la banque de l'Union à $99 25, 25 à $99 50, 90 du chemin de fer de la rue St-Charles, en deux ou trois lots, à —, quelques unes de la banque du Canal, de la Compagnie des hangars à sucre et de la banque de la Nouvelle-Orléans, à des conditions qu'on ignore.

Dans les bonds, il y a eu demande des petits bonds 10 pour cent de la ville, de 1871; mais il ne s'en est pas vendu. La seule transaction annoncée est de 3 anciens consolidés, avec coupon de novembre, à 73 1/2.

$680 de certificats d'allocations de la ville se sont vendus à 75 3/4, $1000 et $6600 à 76, $3000 à 76 1/2.

Les mandats de l'Etat ont trouvé moins d'acheteurs, mais il s'en est vendu $33,000 d'anciens à 70. $5,000 à 70 1/4, $40,000 à 7 34 et jusqu'à 73.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,

Vendredi, 24 mai 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1350 balles, prises en partie aux prix antérieurs et en partie à des chiffres plus élevés mais qui n'ont demandé aucun changement de nos cotes.

Nous reproduisons ci-contre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne avec les chiffres extérieurs pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary	17½ à 18—	—
Ordinary	18¾ à 19¼	—
Good ordinary	21¼ à 21¾	21¼
Low middling	22¾ à 22¾	22¾
Middling	23¾ à —	23¾
Strict middling	23¼ à 23¾	—
Good middling	25 ¾ à —	25¾

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1871, bal...... 38393
Arriv. dep. la dern. état..... 1296
Arrivé précédemm......1065794
Pour Chantillons, coton naufragé, etc....... 13511—1066682

Expédié aujourd'hui...... 6728
Expédié précédemment...... 1069594 — 1076356

Stock en mains et sur navires, non expédié........
Stock l'année dernière........ 28717

SUCRE—Il a été reçu ce matin environ 25 boucauts de sucre, lequel a été promptement enlevé [illegible] [illegible]

MÉLASSE—Vingt barils de prime [illegible] [illegible]

FARINE—Le marché est dans un calme [illegible] [illegible] de blé d'hiver ou de toute autre qualité bonne et capable de supporter la chaleur est tenue fermement, mais le blé de printemps ou toute autre qualité capable de surir dans cette saison de l'année est forcée [illegible] sans cependant [illegible]

[illegible]

SON—Continue à être calme bien que les prix en soient un peu meilleurs; vente aujourd'hui de 250 sacs dont 200 à $1 20, 150 [illegible]

FOIN—[illegible] mais à des prix plus faciles [illegible] Vente aujourd'hui de [illegible] 200 de [illegible] 100 et 200 de choix à $31, et 125 à [illegible]

FARINE DE MAIS—Le marché est calme et légèrement [illegible] demandent $3 20 le baril.

[illegible]

JAMBONS—Le stock de jambons de choix [illegible] L'article est en demande [illegible] et doivent arriver, l'article ne pourrait être acheté à moins. Les marques ordinaires sont calmes.

SAINDOUX—Le stock de saindoux est faible et la pacotte [illegible] demande pour l'exportation. [illegible] coté à 10¾ à 11 c pour le kettle rendered, et 11¼ à 11 ½ pour le raffiné en tierçons.

CHOUX—Les œufs de l'Ouest se vendent à 18 à 20 cts la douzaine.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1872.

Arrivé, dans la semaine — 289 bœufs du Texas, 181 veaux et veaux d'un an, 257 moutons, 207 cochons.

Vendu — 205 bœufs de l'Ouest, 778 bœufs du Texas, 181 veaux et veaux d'un an, 176 cochons, 38 moutons, 4 vaches à lait.

A vendre — 64 bœufs de l'Ouest, 698 bœufs du Texas, 138 veaux et veaux d'un an, 285 cochons, 356 moutons, 72 vaches à lait.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD ..... Président

Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
38,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $60,000

CLASSE H.

Tirage le SAMEDI, 1 juin 1872, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co...... Contracteurs

— PLAN —

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

[illegible]

GRAND CONCERT

donné par

M. HENRI DUBOS

AVEC LE CONCOURS DE

Mlles Th. CANNON ET WAGNER

Messieurs [illegible] CALONGE [illegible] [illegible] CAULIER [illegible]

Accompagnateurs.

PREMIERE PARTIE.

[illegible]

SECONDE PARTIE.

[illegible]

Prix des billets........$1 00.
[illegible] à 7 heures P. M.
[illegible] commencera à 7 ½.
Le piano sera tenu par M. CARTIER.

OPERA ITALIEN.

Théâtre des Variétés.

SAMEDI SOIR, 25 MAI.

LA TRAVIATA,

Bénéfice de Mme ELENA CORANI.

Mme ELENA CORANI, Signor SACCOI, Signor FERINA.

CATHEDRALE ST-LOUIS.

GRAND CONCERT RELIGIEUX.

SALUT SOLENNEL ET SERMON

— PAR —

Mgr PERCHÉ,

Le 26 Mai, à 7 heures P. M.

Prix d'entrée, 50 cts.

(Pour acquitter une dette de justice et de reconnaissance.)

Programme:

Les Pélerins...... Tout le Chœur
Tu Rex Gloria...... Mmes T. Cannon et Wagner
Trio de Jérusalem...... Mme Zoze-Donnis et M. [illegible]
[illegible]
Sermon par Mgr Perché.
Salve Maria...... Mme Zoze-Donnis
[illegible]
Trio...... M. et Mmes [illegible]
O Salutaris...... M. Von Muellen
Tantum Ergo...... Tout le Chœur

Tickets à vendre au Presbytère de la Cathédrale.

SIXIÈME ETAT ANNUEL — DU — Factors' and Traders' Insurance Company,

37 ...... Rue Carondelet 37

Nouvelle-Orléans, 18 Mai 1872.

[illegible]

PRIMES POUR L'ANNÉE:

[illegible]

Union Insurance Company of New-Orleans.

QUINZIÈME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce huitième jour de mai 1872.

JAS. FAHEY, Notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de dix pour cent par action, — dividende qui sera payé à dater du 3 du courant.

— DIRECTEURS —

A. Elmer Bader, A. Chiapella,
L. F. Généres, L. Mosher,
W. S. Schmidt, R. W. Adams,
[illegible]

Compagnie d'Assurance HOPE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau, No. 21 rue du Camp.

QUINZIÈME TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 10 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie [illegible]

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.

MEDICAMENTS.

[illegible]

PHARMACIE GRIFFO,
285 . . ROYALE . . 285
COIN HOPITAL.

REÇU, par le dernier steamer, un assortiment complet de Bandages herniaires, (PELOTES ANATOMIQUES) Venant des premières fabriques de Paris. Chaque bandage est appliqué par M. Griffo. A vendre à un prix très modéré.

Dr. Méd. O. R. LANNG,

DE LA FACULTÉ DE COPENHAGUE

[illegible]

HOMŒOPATHISTE,

[illegible]

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS [illegible]

Révolution! Révolution!

[illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

[illegible]

J. A. PERIER.

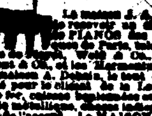

PIANOS ET HARMONIUMS,

[illegible] ROYALE [illegible]

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

[illegible]

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,

[illegible] RUE BOURBON [illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme MATURBY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON, No [illegible], rue Dauphine, entre Ursulines et [illegible]

[illegible]

LE LOCQUET-LEROY,

[illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

[illegible] A. THOMSON & CO. [illegible]

[illegible]

DÉPÔT CENTRAL

DES AMATEURS.

F. CHARLEVILLE.

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PECHE, NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

MIRAMON,

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs JOSEPH [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] vs JACOB L. BALTZ.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DOMINIQUE CLAVERIE vs LEON. BARRÈRE.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bagley & Sewall vs Edmund M. Ivens & Co. et Edmund M. Ivens.

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.

— No. 2,323. —

[illegible] LA SUCCESSION DE [illegible]

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE [illegible]

[illegible]

AMOS S. COLLINS. Shérif de la paroisse Jefferson.

BAZAR

— AU —

BÉNÉFICE DE

L'Institut des Jeunes Demoiselles

— DE —

ST. MARTINVILLE,

— DIRIGÉ PAR —

Mme De St. LAURENT.

[illegible]

BAZAR AU BÉNÉFICE DE L'INSTITUT DES JEUNES DEMOISELLES DE ST-MARTINVILLE, DIRIGÉ PAR Mme DE ST-LAURENT.

[illegible]

OUVERTURE ET DURÉE DU BAZAR:

DU [illegible] AU MERCREDI, 26 JUIN.

— DIVERTISSEMENTS —

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Meubles.

[illegible]

Propriété rue Bagatelle.

PAR A. GUINAULT, encanteur [illegible]

[illegible]

Jolie petite résidence rue [illegible], No 467, avec deux lots de terre [illegible]

PAR A. GUINAULT [illegible]

[illegible]

Jolie maison en briques, rue du Camp, No 664.

PAR A. GUINAULT, encanteur [illegible]

[illegible]

Propreté de la Chevelure.

Son Hygiénique Hambant POUR ENLEVER LES PELICULES DE LA TETE.

Grand succès à la Havane.

MADAME RUTEBAUT a fait la découverte de cette eau excellente pour entretenir la propreté et l'hygiène de la tête [illegible]

[illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter!

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

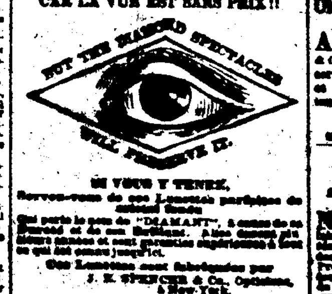

SI VOUS Y TENEZ,

Servez-vous de ces Lunettes parfaites de [illegible] "DIAMANT" [illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co, Opticiens, à New-York.

[illegible]

ED. LILIENTHAL, [illegible]

Scierie VARIETY, à Vapeur.

SMITH & DONNELLY, Propriétaires.

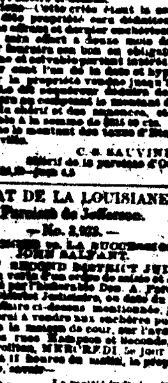

[illegible]

J. BOUCHOUX,

[illegible]

GRILLAGE,

NOUVEAUX MODÈLES.

Verandahs, Balcons, [illegible], Tentes, [illegible] coffres-forts.

A PRIX RÉDUITS.

SEULE AGENCE

DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE

Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH

TORINO.

[illegible]

PINI & BASSETTI. [illegible]

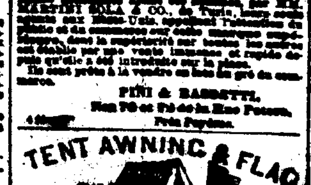

CASSIDY & MILLER,

No 102 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

[illegible]

$60 et $65.

MACHINE A COUDRE

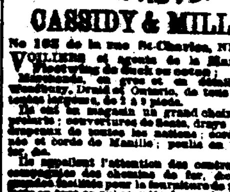

— DE —

WILCOX & GIBBS,

A L'USAGE DES FAMILLES,

[illegible]

M. S. Hedrick, [illegible]

Le Docteur J. R. PEREZ.

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR E. ROGER & CO.

[illegible]

PAR G. DE FERRET & CO.

Terrains de très grand prix, pour bâtir, faisant face aux rues Dauphine et [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT

Avis aux Marchands de Meubles.

200 Bois de Lit doubles, colonnes de 7 pieds.

PAR M. BARNETT.—Il sera vendu, SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.

[illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE,

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

[illegible]

W. J. J. ARMSTRONG...... Directeur.

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DRESSER, MOULINS A SCIE, Etc.

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle sur la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

[illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des [illegible] de la France pour la libération du Territoire.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente de cessionnaire.

Dans l'affaire Julien Folles, en faillite. — No 1,214—

Cour de District des Etats-Unis d'Amérique, pour le District de la Louisiane.

[illegible]

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, pour clore d'anciennes consignations.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

[illegible]

UN BON PLACEMENT.

Commerce et résidence.

La maison cottage, double, en briques, No 55 et 59 de la rue du Bassin, après l'encoignure Bienville.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 ...... RUE ROYALE ...... 13 et 15

[illegible] LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

Charbon. Charbon.

[illegible] G. W. [illegible] MARCHAND EN GROS

De Charbon de Pittsburg,

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE De la Nouvelle-Orléans.

SIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

[illegible]

EDWARD IVY, N. P.

[illegible]

J. H. OGLESBY, Président.

JOHN T. HARDIE, Vice-Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au Bureau de la Poste, le 18 Mai 1872.

[illegible]

[illegible] Maître de Poste.